



## CONTESTATION DU MONTANT DES CHARGES LOCATIVES

Modèle donné à titre indicatif destiné à vous aider à rédiger votre propre courrier : il est de votre responsabilité de vérifier qu'il correspond bien à votre situation. Pour toute information complémentaire consultez l'ADIL

### Lettre recommandée avec AR

Madame, Monsieur,

Après examen du décompte de charges que vous m'avez envoyé en date du ..... pour l'appartement situé ....., je souhaiterais obtenir des précisions complémentaires sur le(s) point(s) suivant(s) conformément à l'article 23 de la loi du 6 juillet 1989<sup>1</sup> modifiée par la loi du 21 juillet 1994 et au décret du 26 août 1987.

*Choisir  
l'option  
adéquate*

- En effet, vous avez compté dans mes charges le montant de..... (par exemple, la consommation d'eau du gardien). Or, ces dépenses sont à la charge du propriétaire.
- Vous m'avez facturé des dépenses correspondant à des prestations qui n'ont pas été effectuées (ou ne l'ont été que partiellement).

Je vous demande donc de bien vouloir soustraire ces charges de mon décompte. Dans le cas contraire, je me verrai dans l'obligation de saisir le Tribunal d'Instance pour qu'il fixe l'exacte répartition des charges.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le... à...

Signature

**Ce modèle, donné à titre indicatif, répond aux situations les plus courantes.**

**Pour toute information complémentaire, consultez l'ADIL.**

ADIL de l'Isère  
2 Bd Maréchal Joffre – 38000 GRENOBLE  
Tél. : 04 76 53 37 30  
1 Rue Buffon – 38300 BOURGOIN JALLIEU  
Tél. : 04 74 93 92 61

<sup>1</sup> <http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/ACECQ.htm>